



Les affections liées à l'activité physique en pédiatrie



DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, nous entendons parler de l'épidémie d'obésité chez les jeunes et de l'importance de l'activité physique régulière. À l'autre extrémité, il y a par contre des jeunes avec des blessures de surmenage et de surentraînement. Rappelons-nous que ce type de blessure était rare avant l'arrivée de sports organisés, pratiqués de façon intensive et précoce par notre clientèle pédiatrique. En tant que médecins ou parents, nous avons parfois de la difficulté à faire la part des choses. Quel type de douleur devrait nous inquiéter ? Quand devrions-nous consulter ? Des examens plus poussés sont-ils nécessaires (radiographies,

IRM, échographie) ? Est-ce vraiment une commotion cérébrale ? Devons-nous arrêter le sport ?

Comme cliniciens de première ligne, nous vivons avec ambivalence le fait de devoir restreindre ou recadrer l'exercice chez un jeune patient passionné et motivé alors qu'il est si difficile d'en encourager d'autres à faire de l'exercice physique. La juste mesure pour ne pas nuire est difficile à trouver ! Pas toujours facile de trancher quand le jeune athlète est devant vous ! Le présent numéro vise à mettre en lumière des problèmes fréquents chez les enfants sportifs.

À vos marques, prêts, partez !

Lydia Di Liddo

**Pédiatre urgentologue
Professeure adjointe de clinique
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine**

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.